

Observatoire de la danse contemporaine

Rapport – juillet 2009

1. Objectifs de l'observatoire

Un groupe de travail, intitulé « danse et argent », rassemblant les partenaires concernés (artistes, institutions et autorités) s'est réuni en 2004 afin d'étudier la politique d'attribution des subventions de la Ville de Genève pour la création chorégraphique indépendante. Le rapport proposait une série de recommandations dans son document de synthèse diffusé en 2005¹. Les actuels critères d'attribution des subventions de la Ville de Genève pour les projets chorégraphiques s'inspirent des recommandations de ce rapport².

Parmi ces recommandations, le groupe de travail a souligné la nécessité de favoriser la prise en compte d'un salaire minimum pour les chorégraphes et les danseurs et danseuses. Pour cela, il est apparu nécessaire de mieux connaître les montages financiers, la gestion des ressources obtenues et les pratiques salariales des projets subventionnés par les partenaires publics. L'idée de constituer un « observatoire » de la danse contemporaine a germé et le travail a commencé concrètement en 2006.

L'observatoire avait pour objectifs, d'une part, de rassembler des données sur le développement du secteur chorégraphique à Genève, et, d'autre part, de collecter des données chiffrées concernant les budgets et les comptes de productions chorégraphiques. Il devait permettre de mener une réflexion approfondie sur l'adéquation des moyens financiers dans le domaine de la danse.

La durée de l'observatoire devait être limitée, son objectif étant de rendre une photographie de la situation actuelle et non pas d'analyser la situation sur du long terme. Il sera toujours possible de refaire cette étude dans quelques années.

Constitué de deux personnes du Département de la culture de la Ville de Genève et d'une personne de l'Association pour la danse contemporaine (adc), sans moyens financiers particuliers, l'observatoire s'est attaché à étudier en détail les montages financiers de plusieurs productions genevoises pendant les années 2005 et 2007.

Concrètement, il s'est penché sur le rapport entre la masse salariale, le budget (selon la requête déposée) et les comptes. Il a analysé les salaires (danseurs et danseuses, chorégraphes, administration, etc.) et le temps d'engagement. Il souhaitait ainsi affiner les connaissances sur les pratiques professionnelles et les conditions de vie des danseurs et danseuses et des chorégraphes. Il souhaitait également analyser la manière dont sont

¹ Rapport du groupe de travail « danse et argent » : www.adc-geneve.ch

² Critères d'attributions de subventions à la création et à la production chorégraphique : http://www.ville-ge.ch/culture/services_ac/subventions/regl_danse09.pdf

construits les budgets dans ce domaine et souligner les différences entre les budgets initiaux et leurs réalisations effectives. Enfin, il a comparé les données avec les objectifs poursuivis par les organisations professionnelles en matière de salaires.

2. Les limites de l'observatoire

a) Les limites du domaine artistique

Le domaine étudié est celui de l'activité des compagnies professionnelles indépendantes en danse contemporaine. Sont donc exclus : le Ballet du Grand Théâtre, les compagnies pré-professionnelles des écoles de danse, les compagnies amateurs, les compagnies oeuvrant dans d'autres formes de danse (folkloriques, traditionnelles, populaires, hip-hop, etc.).

b) Absence de données chiffrées et de statistiques

L'observatoire a constaté l'absence de données chiffrées concernant généralement la culture et plus précisément la danse. Ni l'Office fédéral de la statistique, ni l'Office cantonal de la statistique n'ont fait d'étude dans ce domaine.

c) Multiplicité des partenaires et des subventionneurs

Chaque projet artistique réalisé à Genève bénéficie du soutien de plusieurs partenaires publics et privés. Cela pose des problèmes lorsqu'il s'agit d'analyser les chiffres des budgets et des comptes et de croiser les informations obtenues. Nous nous référons principalement aux aides du Département de la culture de la Ville de Genève, alors que les partenaires sont multiples – le Canton, la Loterie Romande, Pro Helvetia et les fondations privées – et sont tous nécessaires pour une bonne réalisation des projets.

d) Complexité des sources

Les sources à disposition pour étudier la question salariale dans le domaine de la danse contemporaine se limitent aux documents (budgets et comptes) élaborés par les compagnies et validés par les administrations. Ces documents sont particuliers à chaque compagnie, voire à chaque projet, et prennent des formes variables avec le temps. Les budgets et les comptes ne sont pas forcément présentés de façon cohérente et il est donc très difficile d'opérer des comparaisons. De plus, il n'existe aucune indication systématique des temps de travail. Nous avons dû demander des informations complémentaires, parfois impossibles à obtenir car déjà classées.

e) Moyens limités de l'observatoire

Enfin, le travail de l'observatoire dépend de la disponibilité que l'on peut y consacrer, disponibilité qui a été fortement diminuée par plusieurs autres dossiers prioritaires en 2007 et 2008, comme l'application de la nouvelle Loi sur les indemnités et aides financières (qui a nécessité de revoir toutes les conventions de plus de 200'000 francs), les nouvelles conventions de soutien conjoint à négocier et le forum du RAAC qui a mobilisé les administrations et les acteurs culturels.

3. Contexte général

Le développement constaté à Genève dans le domaine de la danse contemporaine doit être relié à une dynamique plus générale qui s'est traduite à plusieurs niveaux ces dernières années :

Au niveau fédéral

Une réflexion a été menée durant deux ans par Pro Helvetia et l'Office Fédéral de la Culture (OFC), dans le cadre du « Projet danse ». Cette réflexion s'est mise en place pour encourager et favoriser le développement de la danse en Suisse, et plus particulièrement dans les domaines de la production/diffusion, de la formation, de la reconversion/formation continue, des infrastructures, des archives et de la sensibilisation. Le « Projet danse » a rassemblé des professionnels, des infrastructures, les villes, les cantons et la Confédération.

Concrètement, à la suite du « Projet danse » se sont élaborées les « conventions de soutien conjoint » (conventions signées par Pro Helvetia, un canton, une ou plusieurs communes et une compagnie) qui concernent depuis 2006 des compagnies soit établies soit émergentes, mais qui ont toutes un rayonnement suprarégional et international. Sur les 15 conventions signées au niveau suisse, 5 conventions ont été signées avec des compagnies genevoises (2 conventions avec des compagnies établies et 3 avec des compagnies émergentes).

Le « Projet danse » a également posé les premiers jalons d'une réflexion autour d'une formation professionnelle cohérente au niveau national. C'est ainsi que le projet d'une formation initiale en danse (CFC) est né et qu'une ordonnance fédérale est actuellement en consultation auprès des cantons. Un projet pilote implanté pour la Suisse allemande et la danse classique à Zurich est déjà sur les rails, tandis que le projet pour la Suisse latine et la danse contemporaine pourrait s'implanter à Lausanne et à Genève.

Concernant la production et la diffusion, le « Projet danse » a donné naissance à Reso³, qui réunit les organisations actives en Suisse dans le domaine de la danse. Reso est soutenu par la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles, la Conférence des Villes suisses en matière culturelle, l'OFC et Pro Helvetia. Comme actions concrètes, à titre d'exemples, on peut citer la Journée de la danse, soit l'ouverture d'une multitude de cours de danse de tous les styles et pour le plus grand nombre, ainsi que des bals. Cette Journée se déroule aujourd'hui simultanément dans une dizaine de régions suisses. Signalons encore la création d'un fonds des programmateurs suisses pour encourager les coproductions et la diffusion des créations suisses.

Actuellement, Reso travaille pour que la danse soit un programme prioritaire pour la Confédération dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'encouragement à la culture.

Toujours au niveau fédéral, en novembre 2004 était lancé par les grandes organisations professionnelles le 1^{er} *Manifeste pour la danse suisse*⁴, qui vise également à améliorer les conditions de travail des professionnel-le-s de la danse (par exemple, en préconisant pour les danseurs et les danseuses un salaire brut minimal de 4000 francs pas mois) et à donner une meilleure place à la danse dans notre société.

En février 2007, le Conseil fédéral a pris acte du rapport « La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse » réalisé par le groupe de travail formé par l'Office fédéral de la culture,

³ Reso : www.reso.ch

⁴ Manifeste pour la danse suisse : www.swissdance.info/SVTC/documents/Manifest-F.pdf

l'Office fédéral des assurances sociales et le Secrétariat d'Etat à l'économie. Ce rapport met en évidence les carences et les limites du système de sécurité social suisse pour les artistes.

A Genève

En 1986 se constitue l'Association pour la danse contemporaine (adc) autour de la chorégraphe Noemi Lapzeson, avec pour but de promouvoir la danse contemporaine à Genève. Résidant à la Salle Patiño jusqu'à fin 1997, l'adc est nomade dès 1998 et présente ses spectacles dans diverses salles de la ville. En 1998, l'adc constitue un groupe de travail pour la réalisation à Genève d'une Maison de la danse, et travaille sur le projet d'une Maison de la danse à Lancy dans le centre socio-culturel de l'escargot, qui doit prendre place aux Palettes. En avril 2004, l'adc s'installe provisoirement dans la Salle communale des Eaux-Vives en attendant d'intégrer ses propres murs. Elle y place un dispositif technique entièrement démontable pouvant accueillir 150 spectateurs. Ce dispositif lui permet de présenter une quinzaine de spectacles par saison, accueils et créations. En 2006, une votation populaire enterre le projet d'une Maison de la danse à Lancy. Depuis, l'adc travaille sur le projet de construction d'un Pavillon de la danse.

En 1998, la Ville de Genève se dote d'un « fonds d'aide pour les intermittents du spectacle », afin de favoriser l'emploi des professionnel-le-s.

En 2000 se crée le « fonds pour les professionnel-le-s du spectacle » sur le modèle de la Ville de Genève, rassemblant l'Etat de Genève, l'Etat de Vaud et la Ville de Genève. Ce fonds permet de stimuler l'embauche d'acteurs culturels, leur permettant ainsi d'accéder aux exigences d'indemnisation imposées par la loi fédérale sur le chômage.

En 2004, à l'initiative de M. Jean-François Rohrbasser (Chef du Service aux artistes et acteurs culturels au Département de la culture de la Ville de Genève) et de l'adc, un groupe de travail s'est constitué autour de la question de la danse et de l'argent dans le cadre du Département de la culture (DC). Ce groupe avait pour objectif de conduire une réflexion commune et de rendre plusieurs recommandations, à soumettre au Magistrat par le biais d'un rapport. Les principales recommandations portent sur la création d'une commission d'attribution pour les subventions de la danse, une nouvelle politique d'attribution des subventions, un salaire minimum du danseur à respecter, la mise sur pied d'un observatoire du financement de la danse et l'harmonisation des calendriers des différentes instances subventionnantes. Ces recommandations ont été entendues par le Département, puisqu'elles ont inspiré les actuels critères d'attributions de subventions à la création et à la production chorégraphique.

En 2006, le Département de la culture de la Ville de Genève inscrit dans ses objectifs la création d'un observatoire de la danse.

En 2008 se constitue l'association « Rencontres professionnelles des chorégraphes, danseuses et danseurs de Genève » dont le but est de promouvoir et de défendre le travail et les intérêts des professionnel-le-s de la danse hors institution travaillant et/ou domicilié-e-s dans le canton de Genève.

En 2008 et 2009, le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) organise trois forums et des groupes de travail dont l'un des enjeux est la question du statut social de l'artiste. Plusieurs propositions sont discutées, comme par exemple la création d'un observatoire de la culture ou la mise en place d'un projet pilote associant le Canton et les communes et instituant une « agence faisant office d'employeur pour les artistes afin de

permettre la constitution de caisse de pension ». Ces propositions ont été publiées dans un livre⁵.

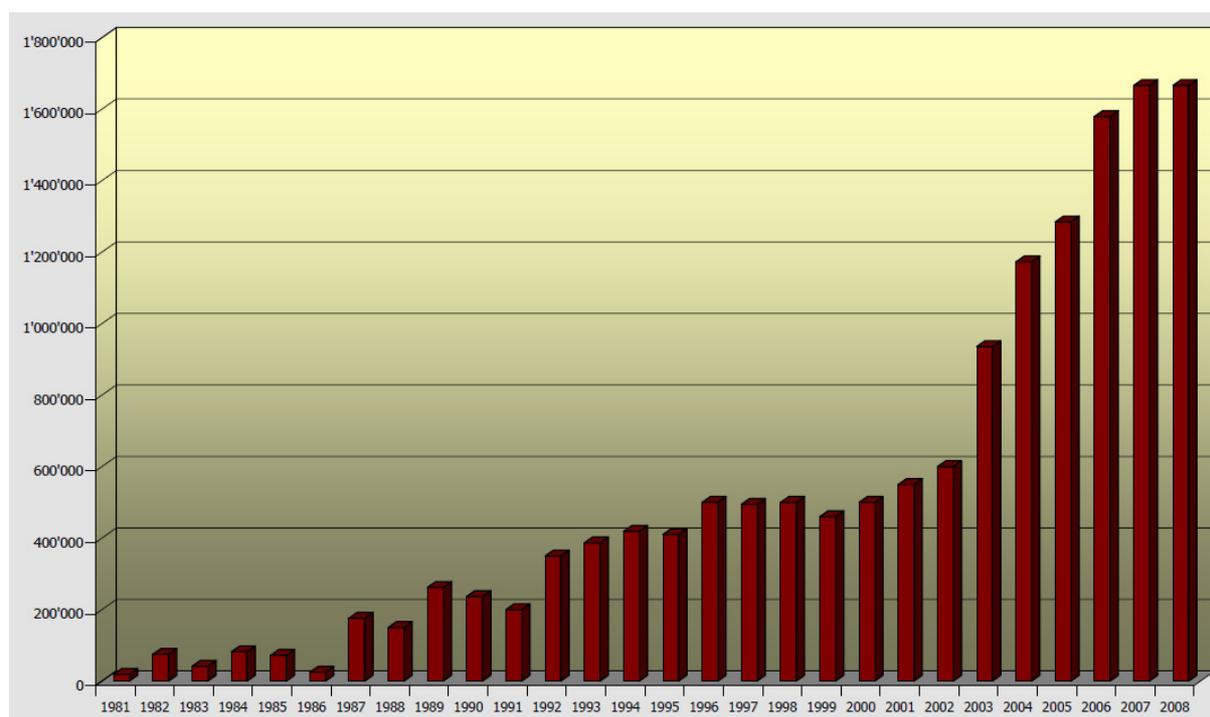
4. Politique du Département de la culture de la Ville de Genève dans le domaine de la danse contemporaine

Le Département de la culture de la Ville de Genève est très actif pour soutenir au mieux de ses possibilités le domaine de la danse contemporaine. Son action se concentre sur 2 axes : les subventions et la mise à disposition de locaux.

Les subventions

Les premières subventions pour des projets de danse contemporaine identifiées dans les bases de données remontent à 1981 et se montent à un total de 19'000 francs pour 3 chorégraphes, dont Noemi Lapzeson. Elles passent la barre des 100'000 francs en 1987 pour 7 projets et ne cessent de se développer depuis lors.

Graphique 1 : Evolution des subventions attribuées à la danse par la Ville de Genève (comptes 1981 à 2008)



⁵ « Art, culture et création », Labor et Fides, Genève, 2009

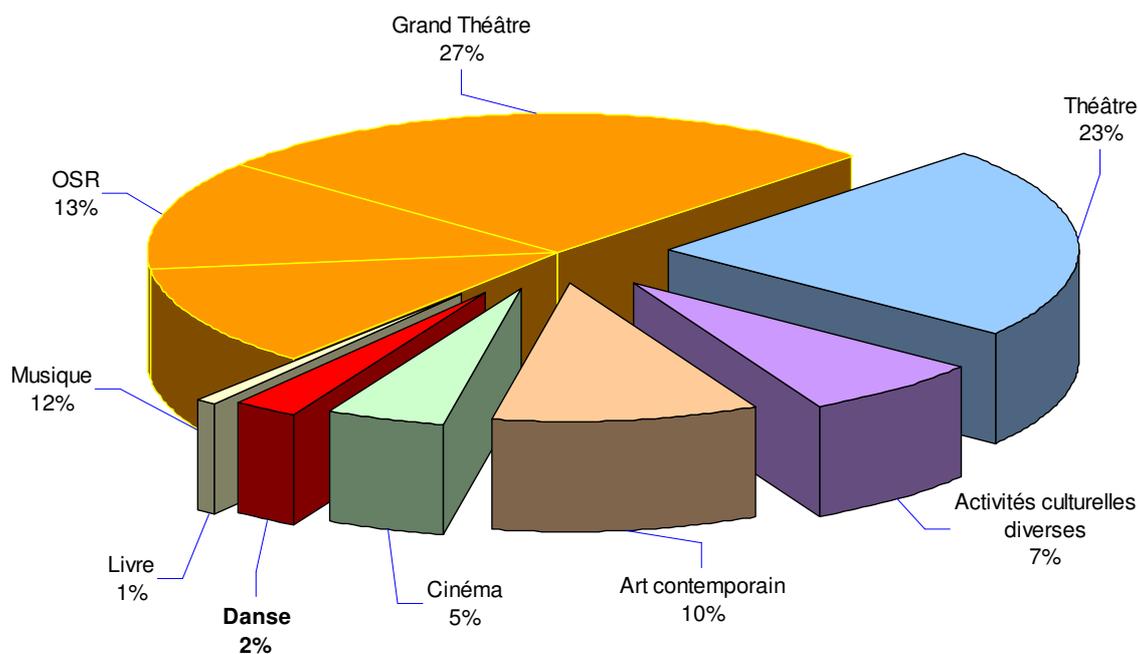
Entre 2000 et 2008, le nombre de compagnies de danse explose à Genève, passant d'une quinzaine à plus de 35 compagnies qui travaillent régulièrement sur notre territoire.

En 2006, sous l'impulsion de M. Patrice Mugny, Conseiller administratif, la Ville de Genève a réorganisé et augmenté de 300'000 francs les subventions allouées à la danse de façon à les porter à 750'000 francs par an pour les activités de l'adc et à 750'000 francs par an pour le fonds pour la création et la production chorégraphique.

En 2008, afin de répondre au développement du domaine de la création chorégraphique, le Département de la culture propose une nouvelle augmentation de 300'000 francs du fonds pour la création et la production chorégraphique. Acceptée par le Conseil municipal lors du vote du budget 2009, cette nouvelle augmentation porte le fonds à 1'050'000 francs.

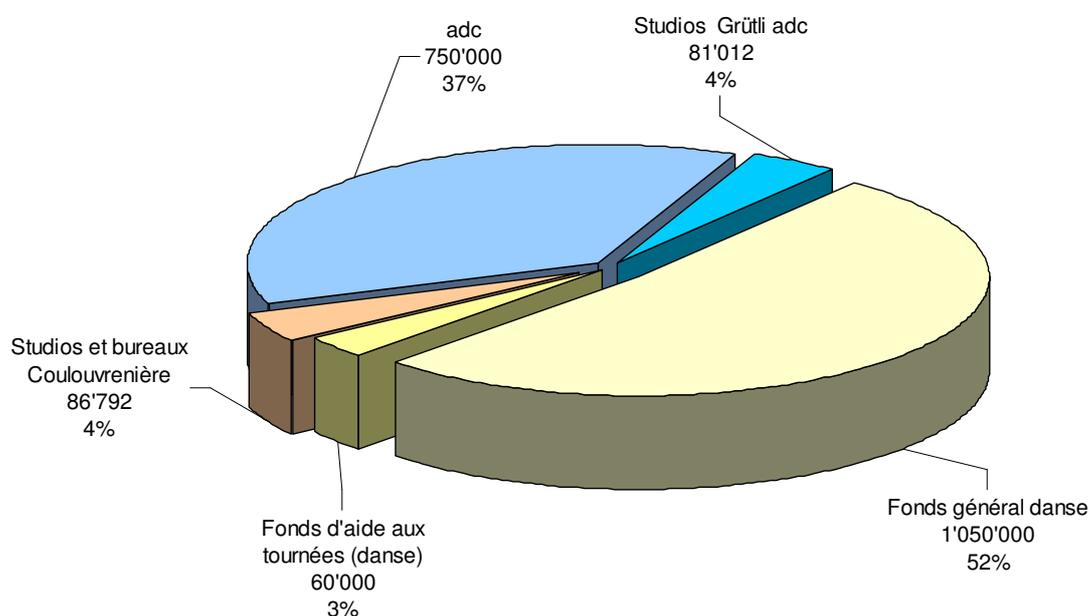
Mais malgré toutes ces augmentations, la danse reste un domaine faiblement doté par rapport aux autres domaines artistiques.

Graphique 2 : Subventions attribuées par la Ville de Genève, y compris subventions en nature (comptes 2008). Total : 66 millions.



NB : Ce graphique fait partie des graphiques distribués lors de la 2^e session du forum du RAAC le 3 octobre 2008.

Graphique 3 : Subventions attribuées par la Ville de Genève à la danse, sans le Ballet du Grand Théâtre (budget 2009). Total : 2,02 millions.



Aux subventions consacrées à l'adc, au fonds pour la création chorégraphique, aux locaux mis à disposition et à la partie du fonds d'aide aux tournées consacrée à la danse, il faut ajouter diverses autres subventions qui soutiennent également le domaine de la danse contemporaine, parfois indirectement (le Théâtre de l'Usine, le Galpon, le Théâtre du Grütli, la Comédie, La Bâtie - Festival de Genève, le passedanse, la Journée de la danse, les Journées de danse contemporaine suisse et la scène danse de la Fête de la musique).

La mise à disposition de locaux de répétition et de production

Une scène pour l'adc

Le Département de la culture a soutenu le projet d'une Maison de la danse à Lancy. Le projet ayant été refusé lors d'un référendum, le Groupe de concertation culturelle, composé de représentant-e-s de la Ville de Genève, du Canton, de l'ACG et de communes genevoises, a étudié l'opportunité de lancer un appel à terrain et à investissement avec l'adc, mais cette démarche n'a finalement pas abouti. Dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, il a également été proposé de réfléchir à l'implantation de nouvelles infrastructures culturelles d'envergure, notamment au sein du projet Praille-Acacias-Vernets.

Concrètement, la Ville de Genève, depuis 2004, a mis à disposition la salle communale des Eaux-Vives, qui permet à l'adc de programmer une saison de spectacles avec la participation de compagnies locales et étrangères. L'adc participe financièrement à la location de cet espace à raison de 60'000 francs par année. Cette solution est toutefois transitoire et la recherche d'un terrain pour y construire une salle pour la danse contemporaine est toujours d'actualité. L'adc travaille actuellement sur plusieurs projets possibles.

Par ailleurs, plusieurs autres salles subventionnées par la Ville accueillent ponctuellement ou régulièrement des spectacles de danse : le Théâtre de l'Usine, le Théâtre du Grütli, la Comédie, l'Alhambra, le Théâtre Am Stram Gram, etc., auxquelles s'ajoutent des lieux culturels d'autres communes comme le Théâtre Forum Meyrin ou le Théâtre de Carouge.

Des locaux de répétition et de création

Conscient que la question des lieux de travail est essentielle pour la création artistique, le Département de la culture met à disposition des artistes des lieux de répétition, soit :

- 3 studios de répétition situés à la Maison des arts du Grütli et gérés par l'adc. Les trois studios (110, 150 et 230 m²) représentent une subvention en nature évaluée à 81'012 francs en 2009.
- 3 studios et des bureaux au 44, rue de la Coulouvrenière depuis 2007 (312, 213 et 91 m²), mis à disposition de deux compagnies au bénéfice d'une convention de soutien conjoint. Ces locaux sont liés à la durée des conventions et sont mis à disposition gratuitement, seules les charges étant payées par les utilisateurs. Ils représentent une subvention en nature évaluée à 86'792 francs en 2009.

5. Méthodologie et objets d'étude

L'observatoire mis en place en 2006 a commencé par informer largement les milieux professionnels de son étude. Il a demandé aux compagnies concernées leur accord pour utiliser leurs données chiffrées.

En automne 2008, une séance de travail a été organisée avec des représentant-e-s des Rencontre professionnelles afin de présenter le travail de l'observatoire. Il a été décidé de les associer au travail de l'observatoire si celui-ci se poursuivait à l'issue du présent rapport.

Le choix des dossiers s'est opéré d'après les critères suivants :

- limite de la période : 2005 et 2007 ;
- accord de la compagnie ;
- compagnie professionnelle et reconnue à Genève ;
- dossier suffisamment détaillé et complet ;
- projets de diverses importances financières.

Finalement, 8 projets ont été analysés en détail (4 de 2005 et 4 de 2007).

Une synthèse des principaux résultats figure dans les tableaux ci-après.

Projets 2005

a) Charges et produits

		Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
Budget :	Total des charges	221'000	65'025	144'179	118'014
	Total des produits	221'000	64'505	144'179	118'020
	Résultat	0	-520	0	6
Comptes :	Total des charges	201'953	42'933	132'994	44'529
	Total des produits	202'032	42'927	135'737	44'756
	Résultat	79	-7	2'743	227
Ecart comptes - budget :	Charges	-19'047	-22'092	-11'185	-73'485
	Ecart en %	-9%	-34%	-8%	-62%
	Produits	-18'968	-21'578	-8'443	-73'264
	Ecart en %	-9%	-33%	-6%	-62%

b) Subventions et autres produits

		Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
Budget :	Subventions (Ville, Etat, Pro Helvetia, Loterie romande)	190'000	58'000	115'000	42'500
	Autres produits et recettes (apports privés, billetterie, etc.)	31'000	6'505	29'179	75'520
Comptes :	Subventions	165'000	40'000	115'000	37'500
	Autres produits et recettes	37'032	2'927	20'737	7'256
Ecart comptes - budget :	Subventions	-25'000	-18'000	0	-5'000
	Ecart en %	-13%	-31%	0%	-12%
	Autres produits et recettes	6'032	-3'578	-8'443	-68'264
	Ecart en %	19%	-55%	-29%	-90%

c) Salaires et autres charges

		Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
Budget :	Charges hors salaires (décors, costumes, ...)	47'151	13'200	75'447	38'200
	Salaires et charges sociales	173'849	51'825	68'732	79'814
Comptes :	Charges hors salaires (décors, costumes, ...)	40'882	6'319	67'671	29'565
	Salaires et charges sociales	161'071	36'615	65'323	14'965
Ecart comptes - budget :	Charges hors salaires	-6'269	-6'881	-7'776	-8'635
	Ecart en %	-13%	-52%	-10%	-23%
	Salaires et charges sociales	-12'778	-15'210	-3'409	-64'849
	Ecart en %	-7%	-29%	-5%	-81%

d) Salaires (détail, hors charges sociales)

		Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
Budget :	Salairé du chorégraphé	12'000	8'666	27'500	9'000
	Salaires des danseurs	84'000	8'666	19'000	34'200
	Salaires administratifs	16'000	8'666	18'000	2'850
	Salaires des autres métiers	24'000	19'066	6'813	21'500
Comptes :	Salairé du chorégraphé	12'000	8'666	27'500	3'625
	Salaires des danseurs	78'750	8'666	19'000	5'335
	Salaires administratifs	13'500	4'875	18'000	0
	Salaires des autres métiers	21'680	11'014	1'780	3'789
Ecartés comptes - budget :	Salairé du chorégraphé	0	0	0	-5'375
	Ecart en %	0%	0%	0%	-60%
	Salaires des danseurs	-5'250	0	0	-28'865
	Ecart en %	-6%	0%	0%	-84%
	Salaires administratifs	-2'500	-3'791	0	-2'850
	Ecart en %	-16%	-44%	0%	-100%
	Salaires des autres métiers	-2'320	-8'052	-5'033	-17'711
	Ecart en %	-10%	-42%	-74%	-82%
	Salaires les plus touchés	Danseurs	Administration	Autres métiers	Tous
			Autres métiers		

Projets 2007

a) Charges et produits

		Projet 5	Projet 6	Projet 7	Projet 8
Budget :	Total des charges	162'004	118'000	286'475	147'000
	Total des produits	162'000	118'000	286'475	147'000
	Résultat	-4	0	0	0
Comptes :	Total des charges	157'107	122'091	21'006	120'020
	Total des produits	157'107	122'000	20'993	120'020
	Résultat	0	-91	-13	0
Ecart comptes - budget :	Charges	-4'896	4'091	-265'469	-26'980
	Ecart en %	-3%	3%	-93%	-18%
	Produits	-4'893	4'000	-265'482	-26'980
	Ecart en %	-3%	3%	-93%	-18%

b) Subventions et autres produits

		Projet 5	Projet 6	Projet 7	Projet 8
Budget :	Subventions (Ville, Etat, Pro Helvetia, Loterie romande)	95'000	88'000	110'000	110'000
	Autres produits et recettes (apports privés, billetterie, etc.)	67'000	30'000	176'475	37'000
Comptes :	Subventions	95'000	73'000	20'000	90'000
	Autres produits et recettes	62'107	49'000	993	30'020
Ecart comptes - budget :	Subventions	0	-15'000	-90'000	-20'000
	Ecart en %	0%	-17%	-82%	-18%
	Autres produits et recettes	-4'893	19'000	-175'482	-6'980
	Ecart en %	-7%	63%	-99%	-19%

c) Salaires et autres charges

		Projet 5	Projet 6	Projet 7	Projet 8
Budget :	Charges hors salaires (décors, costumes, ...)	89'554	16'638	156'825	16'000
	Salaires et charges sociales	72'450	101'362	129'650	131'000
Comptes :	Charges hors salaires (décors, costumes, ...)	39'851	15'546	6'070	4'091
	Salaires et charges sociales	117'257	106'545	14'936	115'929
Ecart comptes - budget :	Charges hors salaires	-49'703	-1'092	-150'755	-11'909
	Ecart en %	-56%	-7%	-96%	-74%
	Salaires et charges sociales	44'807	5'183	-114'714	-15'071
	Ecart en %	62%	5%	-88%	-12%

d) Salaires (détail, hors charges sociales)

		Projet 5	Projet 6	Projet 7	Projet 8
Budget :	Salaire du chorégraphe	15'000	10'000	15'000	30'000
	Salaires des danseurs	15'000	38'700	67'200	52'000
	Salaires administratifs	9'000	12'800		6'000
	Salaires des autres métiers	24'000	24'400	13'950	23'000
Comptes :	Salaire du chorégraphe	19'200	10'000	1'500	26'000
	Salaires des danseurs	19'200	36'377	10'800	47'745
	Salaires administratifs	16'000	15'300		3'000
	Salaires des autres métiers	23'000	25'935	2'636	21'500
Ecart comptes - budget :	Salaire du chorégraphe	4'200	0	-13'500	-4'000
	Ecart en %	28%	0%	-90%	-13%
	Salaires des danseurs	4'200	-2'323	-56'400	-4'255
	Ecart en %	28%	-6%	-84%	-8%
	Salaires administratifs	7'000	2'500		-3'000
	Ecart en %	78%	20%		-50%
	Salaires des autres métiers	-1'000	1'535	-11'314	-1'500
	Ecart en %	-4%	6%	-81%	-7%
	Salaires les plus touchés	Aucun. Des cachets dans le budget ont été versés en salaires	Danseurs	Tous	Tous

6. Etudes de cas

Financement des productions

Les produits obtenus par rapport au budget demandé varient fortement entre les diverses productions. Dans les dossiers étudiés, les compagnies ont obtenu au total entre 7% et 103% de ce qu'elles avaient budgété.

Les données récoltées montrent l'importance des subventions publiques dans les montages financiers. En effet, les projets qui obtiennent peu de subventions publiques obtiennent également peu de produits à travers d'autres sources. Ainsi, les projets ayant obtenu entre 82% et 100% des subventions demandées ont obtenu entre 70% et 163% des autres produits budgétés. A l'inverse, les projets ayant obtenu moins de 70% des subventions demandées ont obtenu entre 1% et 45% des autres produits budgétés.

De plus, l'apport des trois subventionneurs « de base », à savoir la Ville, l'Etat et la Loterie romande, est nécessaire. Si l'un d'entre eux verse peu ou pas de subvention, rien ne vient compenser ce manque.

Pour réaliser son projet dans de bonnes conditions, le chorégraphe doit obtenir au moins 90% de son budget global. Avec 80%, il doit déjà faire des coupes importantes, aussi bien dans les salaires que dans les autres frais de production. Ainsi ne dispose-t-il pas réellement de bonnes conditions pour réaliser son œuvre.

Rapport entre le total des produits obtenus, les salaires et les autres frais payés (en % par rapport au budget) :

- Obtenu 90% ou plus salaires payés à 90% ou plus
- Obtenu 82% salaires payés à 88%, autres frais à 53%
- Obtenu 67% salaires payés à 72%, autres frais à 48%
- Obtenu 40% ou moins salaires payés : de 12% à 19%

Dans les projets analysés, les compagnies ont mis la priorité sur le salaire du chorégraphe et sur les salaires des danseurs et danseuses. C'est sur le travail des administrateurs et administratrices et des autres métiers (costumier-ère, scénographe, musicien-enne, etc.) que les baisses sont les plus importantes. Le plus souvent, il s'agit de la suppression de l'un ces postes ou d'une participation beaucoup plus modeste que prévue. Cette question a été largement étudiée dans la publication « Scènes de travail »⁶ qui montre la fragilité économique de ces métiers.

Les autres frais de production (décors, costumes, accessoires, etc.) sont par ailleurs systématiquement en dessous de ce qui a été budgété (de -7% jusqu'à -96%).

Les salaires des danseurs et danseuses et des chorégraphes

Dans l'un des 8 dossiers étudiés, les chorégraphes étaient également interprètes. C'est pourquoi les commentaires concernant les danseurs et danseuses sont établis sur 7 dossiers, alors que les commentaires concernant les chorégraphes le sont sur 8 dossiers.

⁶ « Scènes de travail », Natacha Jacquero, Geneviève Guhl, Mouvement 804, Genève, 2008

Dans 5 dossiers sur 7, le budget prévoit un salaire pour les danseurs et danseuses d'au minimum 4'000 francs bruts par mois. Deux productions seulement parviennent à payer ce minimum.

Dans les 8 dossiers, le budget prévoit un salaire pour les chorégraphes d'au minimum 4'000 francs bruts par mois. Six productions arrivent à payer ce minimum.

Le temps de travail pour une production varie de 6 à 20 semaines pour les danseurs et danseuses et de 8 à 20 semaines pour les chorégraphes.

Il est impossible de dire si c'est la manière de travailler des chorégraphes qui influe sur le temps de travail, ou si les chorégraphes adaptent leur budget et donc leur temps de travail et salaires au montant qu'ils pensent pouvoir obtenir pour mener à bien leur production. Si une analyse plus approfondie devait être réalisée, il faudrait notamment prévoir des entretiens à ce sujet avec les artistes.

Salaires mensuels budgétés pour les danseurs et danseuses :

- moins de 4'000.- 2 dossiers
- de 4'000 à 4'333.- 4 dossiers
- 5'000.- 1 dossier

Salaires mensuels versés aux danseurs et danseuses :

- forfait 1'200 / 1'400.- 2 dossiers
- moins de 4'000.- 3 dossiers
- 4'333.- 1 dossier
- 5'000.- 1 dossier

Salaires mensuels budgétés pour les chorégraphes :

- de 4'000 à 4'300.- 3 dossiers
- de 5'000 à 5'500.- 4 dossiers
- 6'000.- 1 dossier

Salaires mensuels versés aux chorégraphes :

- forfait 1'200 / 3'635.- 2 dossiers
- de 4'000 à 4'300.- 2 dossiers
- de 5'000 à 5'500.- 3 dossiers
- 6'400.- 1 dossier

7. Conclusions

Malgré les limites de l'observatoire, les données récoltées montrent la précarité dans laquelle se trouvent les danseurs et danseuses et les chorégraphes.

Le salaire minimum (4'000 francs bruts par mois) n'est pas systématiquement respecté. D'importantes baisses doivent être réalisées sur les autres métiers et les autres frais de production (décors, costumes, etc.).

Certes, les chorégraphes sont moins souvent en dessous du salaire minimum. Toutefois, ils ne peuvent généralement espérer réaliser qu'un spectacle par année.

Cette précarité ne touche pas uniquement les salaires des danseurs et danseuses et des chorégraphes puisque, dans la grande majorité des cas, les projets se réalisent avec de grandes baisses sur les autres salaires et les autres frais de production. Cette situation se répercute également sur les assurances sociales et, comme le soulève le RAAC dans sa publication, la question de la LPP notamment est catastrophique.

Le statut d'intermittent-e a pour conséquence que, même lorsque le salaire minimum de 4'000 francs bruts par mois est respecté, il ne peut être garanti durant tous les mois de l'année.

La signature d'une convention de soutien conjoint apporte aux compagnies une certaine stabilité financière durant trois ans. Cette stabilité permet aux compagnies de mieux respecter le seuil du salaire minimum et d'octroyer des salaires fixes à l'année pour certains postes.

Les budgets destinés à la création ont augmenté ces dernières années. Mais, à l'exception du Ballet du Grand Théâtre, la danse n'a pas de lieu institutionnel, contrairement au théâtre par exemple. Même l'adc, lieu de programmation exclusivement destiné à la danse, ne dispose pas jusqu'ici de budget de production ni d'un lieu spécifique autre que temporaire.

8. Pistes de travail

Harmoniser les dossiers, les budgets et les comptes

Il est actuellement difficile de comparer le budget et les comptes d'une production en raison de la disparité de ces documents. Il serait donc particulièrement utile d'établir un minimum de règles pour les demandes de subventions, obligeant les compagnies à utiliser le même canevas pour la rédaction du budget et des comptes. Cela permettrait également aux compagnies d'inclure systématiquement les chiffres du budget dans les comptes, pour comparaison. Le modèle établi par Pro Helvetia pourrait servir d'exemple.

Ce modèle standardisé permettrait aux principaux subventionneurs (la Ville, les communes, l'Etat et la Loterie romande) de réaliser dans le futur les analyses nécessaires au développement d'une politique pour la danse. Cela permettrait également à l'Office cantonal de la statistique de réaliser des recherches dans le domaine de la culture.

Cohérence du financement

Les données analysées ont montré qu'il est primordial de réunir les soutiens de la Ville, de l'Etat et de la Loterie romande pour garantir le budget et la qualité d'une production. Il serait donc souhaitable que ces trois entités réfléchissent à l'articulation et à la coordination de leurs décisions.

Hauteur du montant accordé

Nous avons vu que, pour mener à terme son projet dans de bonnes conditions, le chorégraphe doit obtenir au moins 90% de son budget global. Partant du fait que le projet est crédible et cohérent du point de vue de son budget, la recommandation proposée par le milieu professionnel (dans son rapport sur la danse et l'argent en 2005) d'accorder au minimum 70% de la subvention demandée signifie malgré tout une précarisation du projet.

C'est pourquoi il semble aujourd'hui opportun de reposer la question de la hauteur du financement, par exemple en suivant les propositions du milieu du théâtre, qui propose d'accorder 100% du montant de la subvention demandée.

Si une telle hypothèse de travail était envisagée par les milieux professionnels, il faudrait que l'ensemble des subventionneurs en tienne compte.

Sécurité sociale des artistes

Les propositions du RAAC concernant la sécurité sociale des artistes pourraient avoir une incidence sur les subventions. Cette question mérite d'être suivie ces prochains temps par les pouvoirs publics et les milieux professionnels.

Attribuer des moyens de production aux lieux de programmation

Aujourd'hui, à Genève, certains théâtres ont un budget de production qui leur permet de concrétiser leur programmation de façon relativement indépendante. Ceux qui n'ont pas de budget de production font une programmation sans savoir si les compagnies choisies pourront rassembler les moyens nécessaires. Cela crée régulièrement des décalages, voire des déficits qui sont difficiles à prévoir et à gérer pour les institutions.

La question des budgets de production pour les lieux qui programment de la danse pourrait faire l'objet d'une discussion qui nous semble aujourd'hui incontournable.

Favoriser la production de la danse dans les théâtres genevois

Ces dernières années, plusieurs théâtres genevois se sont ouverts à la danse, comme le Théâtre du Grütli, Am Stram Gram ou la Comédie. Cette ouverture est encore marginale et n'est pas véritablement intégrée dans les budgets de ces infrastructures afin de préserver les moyens pour le domaine du théâtre. Il serait opportun de favoriser cette ouverture par le soutien des productions chorégraphiques qui y sont programmées. Il pourrait également être utile de réfléchir à la mission de ces théâtres vis-à-vis de la danse.

Une scène pour la danse

Enfin, il est évidemment indispensable que l'adc quitte ce statut d'installation provisoire à la Salle des Eaux-Vives et puisse s'implanter dans des murs qui lui soient propres.

La suite du travail

Ce premier rapport de l'Observatoire de la danse contemporaine met en lumière le développement du domaine de la danse à Genève, le développement des moyens financiers et des lieux qui programment de la danse. Toutefois, il montre également les fragilités budgétaires des productions ainsi que la précarité des salaires des artistes et des métiers de la scène. On pourrait dire que le domaine de la création chorégraphique a quitté l'enfance et l'adolescence pour entrer dans un âge adulte qui nécessite peut-être de réfléchir à quelques questions : comment garantir des conditions de travail professionnelles, comment améliorer l'accueil institutionnel, comment améliorer la cohérence des soutiens financiers ? Depuis les premières rencontres organisées en 2004, l'adc est toujours un partenaire privilégié, les

compagnies se sont multipliées et la profession commence à s'organiser. Il serait opportun que les acteurs concernés reprennent le dialogue et dessinent de nouveaux objectifs pour accompagner la dynamique de la danse à Genève.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des compagnies de danse genevoises subventionnées par la Ville de Genève en 2005 et/ou en 2007. Elles ont toutes accepté que l'observatoire étudie leur dossier et celles qui ont été choisies pour cette étude nous ont aimablement fourni les informations complémentaires que nous leur avons demandées.

Les auteur-e-s :

Nicole Simon-Vermot (adc)

Virginie Keller (Ville de Genève)

Nicolas Cominoli (Ville de Genève)